



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PORT DU MASQUE EN MILIEU SCOLAIRE

Bastia, le 03/09/2021

En concertation avec la rectrice de Corse, et sur la base d'un avis de l'ARS de Corse, le préfet de Haute-Corse a décidé que le port du masque de protection sera obligatoire aux abords et dans les espaces ouverts des établissements d'enseignement du département (écoles, collèges, lycées, ...) à partir de 6 ans.

Cette mesure se justifie dans la mesure où le taux d'incidence dans le département se situe encore à un niveau élevé avec 221 pour 100 000 habitants. À l'heure actuelle, la classe d'âge des 15-18 ans reste la classe d'âge la plus touchée avec un taux d'incidence nettement supérieur à la moyenne départementale 375 pour 100 000 habitants.

La couverture vaccinale dans le département de Haute-Corse s'établit à 64,6% de sa population qui a désormais reçu une première dose, et 58,3 % qui bénéficie d'un schéma vaccinal complet. Ce taux se situe nettement en deçà du taux du département de la Corse-du-Sud (73 % en première dose et 66,5 % en deuxième dose) et de la moyenne nationale. Seulement 44,1 % des 12-17 ans ont reçu une première dose de vaccin et 31,2 % présentent un schéma vaccinal complet à ce jour

Dès lors, selon les autorités sanitaires, le port du masque demeure essentiel pour les personnes de plus de 6 ans pour prévenir la transmission du virus entre deux personnes chaque fois qu'il est difficile de respecter la distanciation sociale. De plus, dans toutes les circonstances où se retrouve rassemblé un certain nombre de personnes (élèves et d'enseignants), le port du masque à l'extérieur permet de limiter les contaminations éventuelles, d'autant plus que les contacts sont très difficiles à tracer en extérieur, surtout chez des enfants qui se déplacent.

Cette mesure est applicable jusqu'au 3 octobre. Elle fera l'objet d'une évaluation régulière et concertée avec les différentes autorités à la fin du mois.

**Direction
du cabinet**

Tél. : 04 95 34 51 63 - 06 80 38 45 01
Mél. : pref-communication@haute-corse.gouv.fr
Communication interministérielle

Rond point du Maréchal de Hautescloue
20401 Bastia CEDEX